

CORCELLES-LE-JORAT

Un parc périurbain pour partager la forêt avec les citadins

Partager, écrire une nouvelle page à son histoire. Le Jorat n'échappe pas à des transformations démographiques importantes. 100'000 habitants en plus dans le canton d'ici 2025. Du monde qui aura besoin de ce rendez-vous avec la nature pour se ressourcer. La situation des forêts du Jorat aux portes de la ville est idéale. Plus de 1'500'000 personnes affectionnent ces lieux et s'y promènent chaque année. Rendre la forêt à la nature: une façon de faire d'une contrainte fédérale un projet innovant et rassembleur et de créer un nouvel équilibre.

«Un challenge, mais aussi une nouvelle preuve de générosité pour des communes prêtes à partager un bout de cette forêt pour en faire quelque chose au niveau régional. Si la forêt prend son temps pour croître et se développer, le projet doit aussi prendre son temps. Il faudra l'enthousiasme des habitants et des communes pour y parvenir». Les propos de la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro sont un encouragement et l'assurance d'une volonté commune. Si le projet voit le jour, la Confédération et le Canton participeront pour 80% au budget du parc périurbain estimé à 440'000 francs.

L'objectif du projet est de rendre environ 400 hectares à la nature dès 2016 sans aucun entretien, si ce n'est pour y ménager des sentiers hors desquels il sera interdit de s'aventurer. «Ce projet devrait être présenté à la Confédération dans le cadre d'une candidature au label «parc naturel périurbain», ajoute Anne Marion Freiss, préfète de l'Ouest lausannois. Ce minimum de 400 hectares que veulent mettre en commun les partenaires de l'association «Jorat, une terre à vivre au quotidien» correspond au minimum imposé par la Confédération pour être considéré parc naturel périurbain.

Une façon pour l'association de prendre les devants et faire d'une contrainte un projet.



Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, Daniel Ruch, syndic de Corcelles-le-Jorat et député, Marion Freiss, préfète de l'Ouest lausannois.

En effet, une loi fédérale, celle des forêts, exige de tous les propriétaires que, d'ici à 2030, ils attribuent 10% de leur surface en réserve. Soit sans entretien forestier. Si le projet est accepté, il sera la deuxième réserve de ce genre en Suisse, après celle du Sihlwald, dans les hauts de Zurich. Reste à voir si le dossier de candidature sera accepté par les communes concernées au mois de septembre 2014 et ensuite par l'Office fédéral de l'environnement en 2015. Un havre de paix à la porte de la ville qui devrait enthousiasmer les amoureux d'une nature intacte.

En conclusion, la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro a habilement glissé que si l'on veut sortir du nucléaire, il faut aussi se servir du vent. Rendre possible l'exploitation du vent avec quelques mâts éoliens pour produire de l'énergie. Justement, un projet d'implantation est en cours dans la région du Jorat et ses

opposants avaient discrètement tendu leur banderole près du refuge de la Moille aux Frênes. Une discussion qui aura forcément lieu: quid de la gestion de la forêt rendue à la seule nature avec création d'un parc naturel périurbain et développement durable avec implantation d'éoliennes en limite de ce havre de paix?

Dany Schaefer

L'association «Jorat, une terre à vivre au quotidien» a été constituée en mai 2012. Treize communes propriétaires sur dix-neuf sont devenues membres de l'association qui fonctionne avec un budget issu des contributions annuelles de Corcelles-le-Jorat, Cugy, Epalinges, Froideville, Hermenches, Jorat-Menthue, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Mézières, Montilliez, Montpreveyres, Ropraz et Servion.